



Ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation

Stratégie de Suivi scolaire et social pour une meilleure inclusion des Enfants en Situation de Handicap



Mars 2012

Sommaire

LISTE DES ABREVIATIONS :	3
INTRODUCTION	2
I. Contexte et justification du suivi	2
II. Objectifs de la stratégie	3
II.1 Objectif général	3
II.2 Objectifs spécifiques	3
III. Le public cible du suivi	3
III.1 Les ESH	3
III.2 Les enseignants	4
IV. La stratégie de suivi	4
IV.1 Les acteurs du suivi des ESH	4
IV.2 Les éléments du suivi	5
V. Les rôles et tâches de chaque acteur	5
V.1 LE SUIVI SCOLAIRE	5
V.1.1 Rôle des acteurs	5
V.1.2 Les outils de suivi scolaire	8
V.2 LE SUIVI SOCIAL	8
V.2.1 Activités du suivi social	9
V.2.2 Modalité de mise en œuvre	10
V.2.3 Outils	10
V.3 AUTRES ACTEURS IMPLIQUES	11
V.4 LES RESSOURCES DU SUIVI	12
CONCLUSION	13

LISTE DES ABREVIATIONS :

CA : Commission d'Arrondissement

CC : Commission Communale

CCEB : Chef de Circonscription d'Education de Base

CEB : Circonscription d'Education de Base

CP1 : Cours Préparatoire 1^{ère} année

DDEB : Direction du Développement de l'Enseignement de Base

DE : Directeur d'Ecole

DGEB : Direction Générale de l'Enseignement de Base

DPEBA : Direction Provinciale de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation

DPASSN : Direction Provinciale de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale

DREBA : Direction Régionale de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation

EI : Education Inclusive

VAD : Visite à Domicile

VAE : Visite à l'Ecole

PEI : Projet Educatif Individuel

ESH : Enfants en Situation de Handicap

MENA : Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation

PDDEB : Plan Décennal de Développement de l'Education de Base

INTRODUCTION

La qualité de l'éducation est l'un des puissants indicateurs qui détermine le niveau de développement des pays. Entendu qu'un peuple forme un tout indivisible, cette qualité réside dans la prise en compte des besoins éducatifs spéciaux des groupes spécifiques. L'éducation inclusive est une approche qui, dans un système éducatif, tient compte des besoins particuliers en matière d'enseignement /apprentissage de tous les enfants et jeunes gens vulnérables et marginalisés en général et ceux en situation de handicap en particulier.

Elle a pour objectif majeur d'assurer à ces enfants l'égalité des droits et des chances en matière d'éducation.

De nos jours, l'Education Inclusive (EI) préoccupe plus d'un pays conscient de la nécessité de faire de l'éducation un droit pour tout citoyen. C'est fort de cela que le Burkina Faso a ratifié les conventions et déclarations internationales et voté des lois en faveur des personnes handicapées avec un accent particulier mis sur les Enfants en Situation de Handicap (ESH). Ces engagements illustrent la volonté de notre pays de donner des chances de succès et des voies d'épanouissement durable à tous ses fils et à toutes ses filles vivant avec un handicap. Dans cette perspective, la mise en œuvre de l'EI vise l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) notamment à son objectif 2 qui consiste à assurer l'éducation primaire pour tous d'ici 2015.

Pour être présents à ce rendez-vous, le Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (MENA) et le Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale (MASSN), soutenus par divers partenaires techniques et financier œuvrent pour la promotion de l'Education Inclusive depuis quelques années.

I. Contexte et justification du suivi

Scolariser un enfant est une chose, parvenir à son maintien à l'école et assurer sa réussite scolaire en est une autre. Des conditions de travail et de prise en charge psychopédagogique expliquent la réussite ou l'échec d'un scolaire qu'il soit en situation de handicap ou non. Les obstacles au maintien, à la réussite et à l'achèvement du cursus scolaire des élèves en général et des ESH en particulier sont multiples. Les plus cités sont souvent les questions de l'accès en termes d'offre et de demande, de matériel adapté mais également de prise en charge et de relation maître/élève. C'est en cela que le suivi devient capital pour la résolution de certaines difficultés que peuvent rencontrer maîtres et élèves.

Le suivi est d'une grande importance dans le processus d'inclusion. Il permet en effet de vérifier la présence effective de l'ESH en classe et ses progrès, d'apporter un soutien à l'enseignant dans l'optique d'améliorer ses pratiques pédagogiques, et partant les rendements scolaires.

En outre, en assurant la collecte de données socio éducatives et sanitaires, il permet de renseigner une base de données à cet effet avec des statistiques fiables en vue d'une meilleure prise en charge.

La stratégie développée dans ce document s'intéresse à leur suivi pour une dynamique pérenne et intégrée afin de mesurer la qualité de leur prise en charge face aux pesanteurs socioculturelles et aux questions de compétences pédagogiques qui entravent leur épanouissement dans le milieu scolaire. Elle décrit le rôle que doit jouer chaque acteur de la chaîne et propose des outils d'évaluation.

II. Objectifs de la stratégie

II.1 Objectif général

Assurer une prise en charge de qualité des enfants à besoins éducatifs spéciaux, en tenant compte du contexte de la décentralisation.

II.2 Objectifs spécifiques

- Impliquer les autorités communales ou d'arrondissement dans la mise en œuvre de la stratégie de suivi des ESH de leur ressort territorial ;
- Amener les autorités communales ou d'arrondissement à prendre en compte l'éducation inclusive dans leur programmation budgétaire ;
- Apporter un soutien psychopédagogique aux enseignants dans les écoles;
- Vérifier la pertinence et la mise en œuvre effective des PEI ;
- Tenir compte des besoins spécifiques des ESH dans les plans d'action à tous les niveaux (classe, école et CEB) ;
- Sensibiliser les enseignants, les directeurs d'école et les encadreurs pédagogiques sur la nécessité du suivi des ESH dans les activités quotidiennes de l'enseignement et de l'encadrement ;
- Mettre à la disposition des acteurs des outils de suivi adaptés;
- Disposer de données fiables sur les ESH suivis et leurs besoins spécifiques ;
- Vérifier l'application des acquis de la formation permettant la prise en charge des ESH dans les classes.
- Prendre systématiquement en compte les ESH dans le suivi par les encadreurs pédagogiques ;
- Fournir une synthèse du suivi à la hiérarchie.

III. Le public cible du suivi

La scolarisation des ESH, pour qu'elle soit réussie, nécessite un suivi compte tenu de leurs besoins spéciaux. On entend par public cible les bénéficiaires directs, c'est-à-dire ceux sur qui va porter le suivi. Ici, il s'agit de l'enseignant, du parent et de l'ESH.

III.1 Les ESH

Le suivi est surtout institué pour les élèves, premiers bénéficiaires du projet. Il est nécessaire de disposer régulièrement d'informations fiables sur eux afin d'optimiser leur chance de succès scolaire.

III.2 Les enseignants

L'enseignant est le premier responsable de l'ESH. La vie scolaire de celui-ci dépend en grande partie de lui. Il est le grand manager au niveau de sa classe qui constitue une petite communauté. Toutes les bases de socialisation s'acquièrent dans cette société en miniature.

C'est dans cette famille classe que l'on installe les principes de l'EI à savoir : l'accueil de la diversité et l'acceptation de la différence, le changement de mentalité et de comportements envers l'autre, le tutorat par les pairs, l'adaptation des apprentissages par rapport aux capacités d'apprentissage de l'ESH, etc.

A cet effet, l'enseignant doit avoir des compétences ou des informations nécessaires lui permettant d'appliquer les pratiques de l'EI et de donner ainsi un enseignement de qualité à ses élèves. Il a donc incontestablement besoin d'un accompagnement pédagogique et d'outils pour suivre à son tour l'ESH.

IV. La stratégie de suivi

Chaque acteur se dotera du mécanisme de suivi décrit dans la présente stratégie et qui lui permettra d'apprécier l'ensemble des aspects d'inclusion allant de la prise en charge psychopédagogique à la centralisation des données et leur analyse dans un contexte de suivi intégré. Il se fera à travers :

- les entretiens avec les encadreurs pédagogiques ;
- les entretiens avec l'équipe école ;
- l'observation des leçons suivie d'échanges avec les enseignants ;
- les visites à domicile ;
- la collecte des données ;
- la compilation des données ;
- le focus group (tuteurs des ESH en classe, les ESH eux-mêmes ; les parents...)
- la vérification des indicateurs de prise en charge (cahiers des ESH, positionnement en classe, les fournitures, existence d'un PEI, suivi médical, etc.);

IV.1 Les acteurs du suivi des ESH

Les structures et les personnes habilitées à assurer le suivi des ESH sont les suivantes :

- Direction Générale de l'Enseignement de Base (DGEB)
- Direction du Développement de l'Enseignement de Base (DDEB)
- Direction Régionale de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation (DREBA)
- Direction Provinciale de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation (DPEBA)
- CEB
- Direction Provinciale de l'Action Sociale et de la Solidarité (DPASSN)
- Services déconcentrés (Départemental et d'Arrondissement) de l'action sociale
- Commission Communale ou d'Arrondissement
- Directeur d'Ecole
- Enseignant
- Equipe école
- Parents d'élèves
- Service de Santé

- Structures spécialisées intervenant dans le domaine de l'EI

IV.2 Les éléments du suivi

Pour une bonne intégration socioéducative, l'opération de suivi réside dans la pertinence des éléments qui concourent au maintien, au succès des ESH. Le suivi portera sur :

- l'implication des parents des ESH ;
- le travail du tuteur ;
- les performances de l'ESH ;
- l'application des stratégies recommandées (pédagogie de groupe, pédagogie différenciée) ;
- la pertinence du PEI et sa mise en œuvre ;
- le travail de l'équipe école ;
- le travail des agents de l'action sociale ;
- le travail du DE ;
- le travail des encadreurs de la CEB ;
- la disponibilité des données ;
- la fréquentation de l'ESH ;
- les actions réalisées pour les ESH ;
- les difficultés rencontrées par niveau ;
- la qualité de l'acceptation de l'ESH ;
- l'accessibilité de l'environnement scolaire ;
- etc.

V. Les rôles et tâches de chaque acteur

La problématique du Handicap ne sera mieux perçue par les autorités politiques qu'à travers les bilans quantitatifs (statistiques), qualitatifs, les expressions de besoins, la description du phénomène, les difficultés, les expériences heureuses et les recommandations émanant de la base. Pour ce faire, le suivi sera multisectoriel et chaque acteur jouera sa partition en fonction de son niveau de responsabilité.

V.1 LE SUIVI SCOLAIRE

V.1.1 Rôle des acteurs

La DGEB

Elle coordonne et supervise la mise en œuvre des actions de promotion de l'EI. Sa mission consiste à :

- effectuer des sorties de supervision afin de apprécier la mise en œuvre des activités scolaires et les progrès réalisés par les ESH ;
- apporter son soutien aux principaux acteurs ;
- donner des **orientations** ;
- créer et gérer une base de données sur les **ESH** ;
- **analyser les résultats du suivi.**

La DDEB

Structure technique de la DGEB, elle est également chargée de la coordination et de la supervision des activités de suivi scolaire. A ce titre, elle est chargée de :

- effectuer des sorties ciblées de suivi sur le terrain pour recenser les difficultés à tous les niveaux de mise en œuvre ;
- concevoir des outils de suivi en collaboration avec les partenaires intéressés ;
- recenser les besoins de formation ;
- planifier les activités de suivi ;
- réfléchir sur le mode de motivation et de mobilisation des partenaires techniques (Action Sociale, Santé, Associations, etc.) ;
- analyser les résultats du suivi.

La DREBA

Elle coordonne et supervise la mise en œuvre des actions de promotion de l'EI dans son ressort géographique.

Sa mission est de :

- effectuer des sorties de supervision afin de jauger la mise en œuvre des activités scolaires et des progrès réalisés par les ESH ;
- apporter son soutien aux principaux acteurs ;
- donner des orientations ;
- créer et gérer une base de données sur les ESH ;
- acheminer les données reçues des DPEBA à la DGEB.

La DPEBA

Elle coordonne et supervise la mise en œuvre des actions de promotion de l'EI dans les CEB et est aussi chargée de/d' :

- effectuer des sorties de suivi sur le terrain ;
- collecter et acheminer des données à la DREBA ;
- fournir la synthèse de suivi des ESH à la DREBA ;
- tenir compte des ESH dans les évaluations ;
- effectuer des évaluations des acquis scolaires des ESH ;
- **analyser les résultats du suivi.**

La CEB

Elle est responsable de la mise en œuvre des actions d'éducation inclusive en faveur des ESH dans sa circonscription. Pour ce faire, la CEB coordonne et assure le suivi desdites actions. Sa tâche consiste à :

- faire la situation des ESH par classe et par type de handicap de chaque école au moment où il fait sa situation de rentrée ;
- faire la situation globale des ESH de la CEB ;

- tenir compte des ESH lors des visites d'école et de classes ayant des ESH ;
- élaborer la synthèse des informations sur les ESH ;
- démultiplier les expériences heureuses constatées ;
- inclure le bilan de la prise en charge des ESH dans le bilan général trimestriel fait avec les DE ou l'ensemble des enseignants de la CEB;
- travailler en étroite collaboration avec les services partenaires ;
- mettre à jour la carte scolaire ;
- situer les écoles inclusives ;
- fournir des rapports de suivi des ESH à la DPEBA ;
- analyser les résultats du suivi.

Le directeur ou la directrice de l'école (DE)

Le directeur ou la directrice de l'école est le (la) premier (ière) responsable de la mise en œuvre de l'EI à l'école et à ce titre, il/elle est à la base du projet d'intégration et du déroulement de toutes les actions qui visent l'épanouissement des ESH de son école.

Il/elle est donc chargé (e) de/d' :

- élaborer et de mettre en œuvre les PEI en collaboration avec son équipe ;
- organiser des rencontres parentales ;
- collecter les informations au niveau des classes ayant des ESH ;
- appuyer, soutenir et conseiller les enseignants et les parents ;
- effectuer des visites de classes ;
- remplir l'outil de suivi des ESH de l'école en collaboration avec les enseignants;
- acheminer des données fiables sur les ESH à la CEB.

L'enseignant(e)

Il/elle est l'acteur /l'actrice principal (e) du progrès de l'ESH. Le suivi individuel et particulier des ESH lui incombe. Il/elle devra :

- élaborer et mettre en œuvre le PEI **en collaboration avec les autres partenaires** ;
- collecter les données et informations nécessaires sur les ESH et les transmettre au D.E;
- remplir correctement l'outil de suivi ;
- établir une relation de qualité avec l'ESH pour faciliter son maintien et susciter sa participation aux activités pédagogiques, para, péri et post scolaires;
- adapter ses apprentissages si nécessaire ;
- administrer, corriger les évaluations et analyser les résultats ;
- mettre en œuvre les stratégies d'apprentissage : pédagogie de groupe, pédagogie différenciée et tutorat ;
- établir une saine collaboration avec les parents des ESH, les collègues et le directeur de l'école ;
- mener des recherches actions, partager les bonnes pratiques.

Les parents d'élèves

Les parents sont des bénéficiaires de l'éducation inclusive, ils devront à leur niveau :

- suivre le travail de l'enfant à l'école et à la maison;
- être en bon terme avec les travailleurs sociaux ;
- fournir des informations sur leur enfant (comportement à la maison, suivi médical, regard et traitement de son environnement, ses forces et ses faiblesses...) ;
- pourvoir aux besoins essentiels de l'ESH (appareillage, soins, nourriture, habillement, fournitures etc.) ;
- être à l'écoute de l'enseignant ;
- être en bon terme avec le tuteur de son enfant ;
- être disponible.

V.1.2 Les outils de suivi scolaire

V.1.2.1 Les outils de suivi des enseignants et des ESH

Le suivi scolaire s'effectuera à l'aide de deux outils

- L'outil de suivi de l'élève.
- L'outil de suivi de l'enseignant.

V.1.2.2 Les outils d'évaluation

L'évaluation portera sur le travail de l'ESH. Une grille d'évaluation des compétences des ESH sera conçue à cet effet.

V.2 LE SUIVI SOCIAL

La DGSN

La Direction Générale de la Solidarité Nationale (DGSN) coordonne et supervise la mise en œuvre des activités de protection et de promotion des ESH. Sa mission consiste à :

- donner des orientations;
- apporter son soutien aux principaux acteurs.

La DPPH

Structure technique de la DGSN, elle est également chargée de la coordination et de la supervision des activités de suivi social. A ce titre, elle est chargée de/d' :

- effectuer des sorties ciblées de suivi social sur le terrain pour recenser les difficultés à tous les niveaux de mise en œuvre ;
- recenser les besoins de formation ;
- analyser les résultats du suivi social.

La DRASSN

Elle coordonne et supervise la mise en œuvre des activités de protection et de promotion des ESH dans son ressort géographique. Sa mission est de :

- effectuer des sorties de supervision afin de évaluer la mise en œuvre des activités de suivi social des ESH ;
- apporter son soutien aux principaux acteurs
- donner des orientations ;
- gérer et acheminer les données reçues des DPASSN à la DPPH.

La DPASSN

Elle coordonne et supervise la mise en œuvre des activités de promotion de l'EI dans la province dans sa dimension psychosociale à travers les services déconcentrés et est aussi chargée de/d' :

- effectuer des sorties de suivi sur le terrain ;
- tenir compte des ESH dans la mise en œuvre des activités de la province
- apporter leur soutien aux principaux acteurs ;
- donner des orientations;
- faire la situation des rapports des différents services de la province au niveau de la DRASSN

Services départementaux et d'arrondissement de l'action sociale

V.2.1 Activités du suivi social

Le suivi social dans le cadre de l'éducation inclusive se fera à travers :

V.2.1.1 Les enquêtes sociales

Elles permettront :

- de collecter toutes les informations sur l'identité, sa situation personnelle et familiale ;
- de proposer des actions ;
- de planifier les VAD et VAE.

V.2.1.2 Des visites à Domicile (VAD)

Elles ont pour but :

- d'identifier les différents problèmes liés à l'inclusion de l'ESH dans son environnement familial et social ;
- de rechercher des solutions aux différents problèmes identifiés dans un processus participatif (réaliser des médiations familiales, guidance parentale...)
- Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre du PEI

V.2.1.3 Des visites à l'Ecole (VAE)

Elles permettront :

- d'identifier les différents problèmes liés à l'inclusion de l'ESH dans son environnement scolaire ;

- rechercher des solutions en collaboration avec l'équipe enseignante aux difficultés identifiées et au besoin faire appel à d'autres compétences.

V.2.2 Modalité de mise en œuvre

Les visites à domicile et à l'école permettront aux Travailleurs Sociaux de coordonner les actions entre la famille de l'ESH et **son école** au profit de l'ESH. Pour chaque ESH les travailleurs sociaux devront par trimestre réaliser au moins une VAD et une VAE afin de mieux évaluer la Situation et à chaque fois que de besoin.

1. enquête sociale

Elle se réalisera dans les conditions habituelles de réalisation d'enquêtes sociale avec un accent sur la situation scolaire, sanitaire et familiale (potentiels de l'ESH et du milieu) en vue de collecter le maximum d'information sur l'ESH afin d'orienter et de faciliter les autres actions.

2. Visite à Domicile (VAD)

La date et l'heure de la VAD seront fixées de commun accord avec l'ESH et sa famille tout en tenant compte du programme scolaire de l'enfant.

Les observations et recommandations faites pendant les VAD, feront l'objet de restitution lors de la VAE pour qu'elles puissent être prises en compte par l'enseignant dans le but d'améliorer l'apprentissage de l'ESH.

3. Visite à l'Ecole (VAE)

Les recommandations Faites par les enseignants lors des VAE pour un meilleur Apprentissage l'ESH seront proposées à la famille. A ce effet les actions à développer avec la famille seront traduites en contrat d'objectifs afin de faciliter le suivi et de vérifier l'atteinte des objectifs fixés. Les VAE seront réalisées de façon à ne pas perturber le programme des enseignants.

V.2.3 Outils

Les outils qui seront utilisés pour ces activités sont :

1)

V.2.3.1 Un registre d'enregistrement :

Ce registre sera ouvert et Comportera les informations d'ordre général sur les ESH Ces informations permettent d'identifier facilement les ESH et de donner aux Services de l'Action Sociale un état chiffré par type de déficience des ESH de l'arrondissement ou de la commune

V.2.3.2 la fiche de dossier de l'ESH :

Il permettra de classer toutes les données concernant l'ESH, et de les rendre disponibles et accessibles. Chaque dossier aura un numéro de sorte à faciliter le classement et la recherche en cas de besoin. La photo de l'ESH permettra d'avoir une connaissance physique des bénéficiaires et d'être facilement reconnaissable à vue. Le dossier social permettra de mieux préserver la confidentialité, l'intimité de l'enfant et de sa famille et d'assurer une continuité du **service**.

V.2.3.3 la fiche d'enquête

La fiche d'enquête standard existe déjà au niveau des différents services de l'action sociale.

V.2.3.3 La fiche de VAD

Elle est une fiche professionnelle qui permet de préparer la visite à domicile autour d'un certain nombre d'objectifs. Elle permet de répertorier les différentes préoccupations et les conduites à tenir en fonction des niveaux de responsabilité. Elle facilite la mise en œuvre des actions planifiées, permet de les évaluer et de les suivre pour une intervention professionnelle. Elle constitue également une Archive pour le service et pour l'ESH. Elle est une source de vérification, une mesure de l'évolution de la situation de l'ESH. Elle constitue également une archive pour le service et pour l'ESH. Elle est une source de vérification, une mesure de l'évolution de la situation de l'ESH.

V.2.3.4 La fiche de VAE

Comme la fiche de VAD, elle permet de préparer la visite à l'école autour d'un certain nombre d'objectifs. Elle permet d'échanger avec l'enseignant sur des aspects concernant la vie de l'ESH, de faire le point de la VAD et d'opérer de manière collégiale des options pour l'amélioration de la scolarisation des ESH.

V.3 AUTRES ACTEURS IMPLIQUES

Les structures sanitaires

Le suivi sanitaire de certains ESH est un élément primordial pour leur scolarisation et pour la qualité de leur vie. Le suivi au niveau de la santé va consister à :

- ouvrir un dossier pour les ESH ciblés pour un appui sanitaire ;
- travailler en partenariat avec les commissions communales ou d'arrondissements, la CEB, les DE, l'Action Sociale et les personnes relais sur toutes les questions relatives à la santé des ESH.

Les Mairies

Les Conseillers Municipaux (CM) devront pouvoir :

- renseigner la CC/A sur la situation des ESH dans la zone ;
- servir de relais pour donner toute information utile aux ESH et à leurs parents.

Le responsable éducation de la Mairie se charge de :

- centraliser les données sur les ESH de la mairie ;
- mettre à jour la carte scolaire ;
- situer les écoles inclusives ;
- faire le bilan scolaire en collaboration avec les membres de la commission ;
- rechercher les solutions aux problèmes constatés par l'exploitation des ressources expertises disponibles de la mairie;

- suivre l'évolution scolaire des ESH

Les structures spécialisées intervenant dans le domaine de l'EI

Ces structures sont chargées de/d' :

- effectuer des visites de classes sur demande ;
- produire des rapports et les acheminer à la DDEB.

V.4 LES RESSOURCES DU SUIVI

La mise en œuvre de la stratégie de suivi des ESH se veut permanente. Elle n'est pas conditionnée par un financement particulier car étant intégrée dans l'organisation et la mise en œuvre des activités ordinaires. Cependant, elle pourra être considérée comme un motif de recherche d'appui technique et/ou financier auprès des associations et ONG œuvrant dans l'humanitaire et plus particulièrement dans le domaine du handicap.

CONCLUSION

Les enfants en situation de handicap sont « des personnes fortuitement handicapées et non des personnes handicapées fortuitement citoyennes ». Citoyens à part entière comme les autres enfants, ils doivent jouir de leurs droits en tant qu'élément de leur cité. Enfants à besoins éducatifs spéciaux, ils s'épanouissent mieux au milieu de leurs camarades que dans les environnements clos. Intégré en milieu ordinaire et dans son environnement, l'ESH se sent en sécurité, peut s'exprimer, s'ouvrir adéquatement à la vie car le circuit scolaire normal est la meilleure voie pour le développement social et intellectuel.

La particularité des besoins éducatifs des ESH ainsi que le souci de leur maintien recommandent une synergie d'efforts dans le suivi afin d'offrir une prise en charge psychopédagogique de qualité. C'est ce qui a justifié l'élaboration de cette stratégie pour situer les niveaux de suivi, le rôle précis des acteurs impliqués dans l'activité. Elle peut être considérée comme un plan de suivi qui doit permettre de recueillir des données fiables qui seront analysées et exploitées pour mieux soutenir les enseignants et orienter la prise en charge scolaire des ESH.

Année scolaire :

DIRECTION PROVINCIALE DE L'ENSEIGNEMENT DE BASE
ET DE L'ALPHABETISATION DU

Circonscription d'éducation de Base de :

Ecole primaire :

FICHE DE SUIVI DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP (ESH)

I-Identification de l'enseignant (e) :

Noms et prénoms.....Emploi :

Formation en éducation inclusive : Généraliste Complémentaire Spécifique Aucune formation

Classe..... F..... G..... T..... Dont ESH : F.....G.....T.....

II-Identification des ESH et des types de handicap

N° d'ordre	Nom et prénoms	Types de handicap					
		Retard mental	Malvoyant	malentendant	Trouble de langage	Handicap moteur	Epilepsie
ESH1							
ESH2							
ESH3							
ESH4							
ESH5							
ESH6							
ESH7							
ESH8							
ESH9							
ESH10							
Total							

III-Appréciation des aspects socio-affectifs et pédagogiques des ESH

Aspects	ESH1			ESH2			ESH3			ESH4			ESH5			ESH6			ESH7			ESH8			ESH9			ESH10		
	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3
Intégration au groupe classe																														
Acceptation de l'aide																														
Hygiène corporelle																														
Régularité																														
Ponctualité																														
Participation aux cours																														

Echelle : 1 = peu satisfaisant 2=satisfaisant 3=très satisfaisant

IV-Résultats scolaires des ESH

N° d'ordre	Lecture	Copie	Ecriture	Langage	Dictée	Ex sensoriel ou d'obs.	Opérations	Problème	Grammaire	Vocabulaire	Orthographe	Conjugaison	Rédaction	Etude de texte	Histoire géographique	Dessin	AS/APE	Récit-chant	Total	Moyenne	Rang		
ESH1																							
ESH2																							
ESH3																							
ESH4																							
ESH5																							
ESH6																							
ESH7																							
ESH8																							
ESH9																							
ESH10																							
Taux de réussite																							

V-Compétences, difficultés et suggestions dans la mise en œuvre du Projet Educatif Individuel (PEI)

5-1 Niveau socio-affectif

N° d'ordre	Compétences développées (points forts)	Difficultés (points faibles)	Suggestions
ESH 1			
ESH 2			
ESH 3			
ESH 4			
ESH 5			

ESH 6			
ESH 7			
ESH 8			
ESH 9			
ESH 10			

5-2 Niveau pédagogique

N° d'ordre	Compétences développées (points forts)	Difficultés (points faibles)	Suggestions
ESH 1			
ESH 2			
ESH 3			
ESH 4			
ESH 5			
ESH 6			
ESH 7			
ESH 8			
ESH 9			
ESH 10			

5-3 Niveau sanitaire

N° d'ordre	Acquis	Difficultés	Besoins/Suggestions
ESH 1			
ESH 2			
ESH 3			
ESH 4			
ESH 5			
ESH 6			
ESH 7			
ESH 8			
ESH 9			
ESH 10			

VI-Commentaire général

.....
.....

Signature du titulaire de la classe

Visa du Directeur /de la Directrice

Visa de l'Encadreur

REGION DU CENTRE

DIRECTION REGIONALE DE L'ENSEIGNEMENT DE
BASE ET DE L'ALPHABETISATION DU CENTRE

DIRECTION PROVINCIALE DE L'ENSEIGNEMENT DE
BASE ET DE L'ALPHABETISATION DU KADIOGO

CIRCONSCRIPTION D'EDUCATION DE BASE

DE :

Année scolaire :

FICHE D'IDENTIFICATION DE L'ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP

I- IDENTIFICATION DE L'ECOLE

Ecole de : Nombre de classes : Effectif de l'école : G : F : T :

Nombre d'ESH dans l'école : ... G : F : T :

Classe de l'ESH : Effectif de la classe : ... G : F : T : Nombre d'ESH dans la classe : ... G : F : T :

II- IDENTIFICATION DE L'ELEVE

Nom : Prénoms : Sexe : F

Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance :

Date d'inscription à l'école :

Nom du père : Nom de la mère :

Profession du père : Profession de la mère :

Nom du tuteur : Village/Secteur de résidence :

Coordonnées/Contact :

III-SITUATION DES PARENTS (cocher la réponse convenable)

Parents vivant ensemble Parents divorcés

Père décédé Mère décédée

Enfant vivant avec un tuteur Autres

Préciser :

IV-TYPE DE HANDICAP

Retard mental
Épilepsie
Trouble du langage
Autres

Malvoyant
Malentendant
Handicap moteur

Détails sur le handicap **(description)**

Fait àle.....20.....

L.... titulaire de la classe

.....

L.... Direct..... de l'école

.....

NB : Cette fiche est à remplir en trois (03) exemplaires dès l'inscription de l'ESH à l'école. Les deux premiers seront détenus l'un par le titulaire et l'autre par la directrice ou le directeur de l'école. Le troisième sera transmis à la CEB pour les besoins du suivi.

Circonscription d'éducation de Base de :

OUTIL DE VISITE DE CLASSE

I-Aspects administratifs

1-1 Localisation

Ecole Publique Privée

Commune/Arrondissement.....

1-2 Identification de l'Enseignant

Noms et prénoms.....Emploi.....

Formation en éducation inclusive : Généraliste Complémentaire Spécifique Aucune formation

Date de la dernière visiteFaite par.....

1-3 Situation de la classe

Classe..... F..... G..... T..... dont ESH : F :..... G :..... T.....

Types de Handicap	Retard mental		Malvoyant		Epilepsie		Malentendant		Trouble de langage		Handicap moteur		Autres		Total	
	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G
Nombre d'ESH																
Nombre d'ESH appareillés																

Pourcentage de présences du mois précédent :dont des ESH.....

1.4 Environnement scolaire

1.4.1 Aspects physiques

Eléments d'appréciation	Echelle d'appréciation		
	1	2	3
Accessibilité des ESH :			
-à la salle de classe			
-au tableau			
-au point d'eau			
-aux latrines			
-au terrain de sport			
Adaptation des tables bancs			
Existence de tableaux à chevalet			
Emplacement des ESH			

1.4.2 Aspects pédagogiques

Eléments d'appréciation	Existence		Tenue		
	Oui	Non	1	2	3
Affichages fonctionnels					
Affichages obligatoires					
PAI					
PAC					
PEI					
Registre d'appel journalier					
Cahier de préparation					
Cahiers de devoirs					
Cahiers de roulement					
Cahier de bord					
Cahier d'exercices de maison					
Cahier de visites médicales					

Echelle d'appréciation : 1 = peu satisfaisant 2=satisfaisant 3=très satisfaisant

1-5 Etat des manuels et du matériel didactique :

Manuels :

Matériel didactique.....

II-Aspects socio affectifs

	Echelle d'appréciation		
	1	2	3
Relations maître-ESH			
Relations maître-parents d'ESH			
Relations maître équipe école			

III-Aspects pédagogiques

III.1 Exécution des programmes

Retard (Disciplines concernées).....

Justification du retard.....

Avance (Disciplines concernées).....

Justification de l'avance.....

III-2 Travail de l'enseignant

Eléments d'appréciation	Echelle d'appréciation		
	1	2	3
Respect de l'emploi du temps			
Fréquence des devoirs			
Prise en compte de toutes les disciplines			
Dosage des devoirs			
Variation des items			
Correction des devoirs			
Double correction des devoirs			
Organisation de la classe			
Responsabilisation des élèves			
Application de l'enseignement	différencié		
	coopératif		
	en partenariat		
Application du tutorat			
Prise en compte du tiers-temps			
Prise en compte des intelligences multiples			

Echelle d'appréciation : 1 = peu satisfaisant 2=satisfaisant 3=très satisfaisant

III-3 Activités Pratiques de Production

- Existence d'activités pratiques : Oui Non

- Nature et appréciation des activités pratiques de production :

.....

.....

III-4 Observations de la leçon (priorité à la matière à problème)

- Titre :

- Analyse de la séance :

.....

.....

III-5 Entretien/conseil :

- Echanges sur la leçon :

.....
.....
.....

- Echanges sur les plans d'amélioration (PAI/PAC/PEI)

.....
.....

-Echanges sur les aspects administratifs

.....
.....
.....

IV-Difficultés et suggestions

Niveaux	Difficultés	Suggestions
Pédagogique		
Matériel		
Socio-affectif		

V-Appréciations générales

.....

Lieu et date :

Le titulaire de la classe

.....

L'Encadreur pédagogique

.....

MODELE DE PRESENTATION DES INFORMATIONS DU REGISTRE DE SUIVI SOCIAL

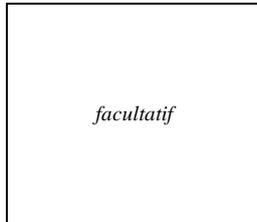
CEB de.....

N° D'enregistrement.....

Ecole de

Date d'enregistrement :.....

Photo de l'enfant



Identité de l'enfant

Nom et prénom(s) de l'enfant	
Date de naissance	
Sexe	
Lieu de résidence	
Type de handicap	
Nom du parent ou tuteur /tutrice	
Adresse téléphonique du parent /Tuteur/Tutrice	
Nom et prénom (s) de l'enseignant de l'enfant	
Adresse téléphonique de l'enseignant de l'enfant	

FICHE (MODELE) DE VISITE A DOMICILE DES ESH

I. IDENTITE DE L'ENFANT

- Nom :
- Prénom (s) :
- Age :
- Type de handicap :
- Etablissement fréquenté :
- Classe :
- Village/_____ / Quartier/_____ /
- Père ou tuteur : Contact :
- Mère ou tutrice : Contact :

II. OBJECTIFS (Ce sont les contrats d'objectifs de la précédente séance de visite qui sont reformulés sous forme d'objectifs au nombre de 03 au maximum)

III. PERSONNES RENCONTREES (résumé des entretiens)

IV. FAITS OBSERVES / CONSTATES

- Aspects positifs
- Insuffisances

V. CONSEILS PRODIGUES

VI. CONTRATS D'OBJECTIFS

- Pour la famille
- Pour l'ESH
- Pour le Service d'Action Sociale

VII. DATE DE LA PROCHAINE VAE

Le travailleur Social

FICHE (MODELE) DE VISITE A L'ECOLE POUR ESH

I. IDENTITE DE L'ENFANT

- Nom :
- Prénom (s) :
- Age :
- Type de handicap :
- Etablissement fréquenté :
- Classe :
- Village/ _____ / Quartier/ _____ /
- Nom & Prénom(s) de son instituteur : Contact :
- Nom & Prénom(s) du Directeur d'école: Contact :

II. OBJECTIFS *(Ce sont les contrats d'objectifs de la précédente séance de visite qui sont reformulés sous forme d'objectifs au nombre de 03 au maximum)*

III. PERSONNES RENCONTREES (résumé des entretiens)

IV. FAITS OBSERVES / CONSTATES

- Aspects positifs
- Insuffisances

V. CONSEILS PRODIGUES

VI. CONTRATS D'OBJECTIFS

- Pour la famille
- Pour l'ESH
- Pour le Service d'Action Sociale

VII. DATE DE LA PROCHAINE VAD

Le travailleur Social

(Nom et Prénom)